

DURÉE

11,0000 jours (soit 22 heures)

PRIX

300 € par participant

Soit 360 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les experts inscrits, débutants ou confirmés et pour les postulants, membres ou non de compagnies d'experts

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet avec l'un de ces navigateurs : Mozilla Firefox, Google Chrome ou Safari
Micro/casque audio

PÉDAGOGIE

En visioconférence sur ZOOM un lien de connexion adressé 48 h avant la séance.

Et, pour la séance annuelle en présentiel, à Aubagne en juillet

FORMATEURS

Christian GENTILETTI, expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence et près la Cour Administrative de Marseille

ÉVALUATION ET SUIVI

Tout au long de la formation, l'assiduité du stagiaire est contrôlée avec émargement.

Etablissement par chaque stagiaire d'une évaluation à chaud en fin de séance lors de la dernière séance de décembre.

**OBJECTIFS**

Ce programme de formation, de type AFC, ou action de formation continue, est une MasterClass dévolue à la pratique courante de l'expertise judiciaire civile, administrative, pénale.

Il est basé sur la confrontation des règles du Code de Procédure Civile, du Code de Procédure Administrative et de la pratique courante des experts aux exemples réels issus des membres du groupe de formation.

**PROGRAMME****Thèmes abordés lors des différentes MasterClass**

Ce programme peut changer et évoluer en fonction des réglementations, des actualités ou de la demande du groupe.

- L'acceptation de la mission, les différentes missions que l'on peut conduire
- Les relations avec les partenaires à l'expertise
- Les règles du contradictoire, le rythme de la mission
- Le traitement des échanges, les pièces, l'usage d'OPALEXE
- Les difficultés en cours de réunion
- L'expert et le sapiteur
- Le style de l'expert, questionner sans manipuler
- Les demandes à la juridiction
- La fin de la mission
- Les assurances et fiscalité
- La gestion courante de l'expertise
- Les particularités de l'expertise administrative



- Les particularités de l'expertise pénale
- La conduite de la réunion technique, techniques de reformulation
- Les outils de recherche de cause
- La gestion de l'expertise, la facturation, les honoraires
- Connaître les MARD (arbitrage, conciliation, médiation)

**VALIDATION**

Attestation de fin de formation et d'assiduité

